

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : DESINFECTANT DE SURFACE
Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit désinfectant pour le traitement des abords et matériels de piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Irritation cutanée - Cat2 - H315
Lésions oculaires graves- Cat1 - H318
Dangers chronique pour le milieu aquatique - Cat2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R38
Irritant (Xi) - R41
Dangereux pour l'environnement aquatique (N) - R51/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger : 

Mention d'avertissement : DANGER
Mention de danger

H315 : **Provoque une irritation cutanée**
H318 : **Provoque des lésions oculaires graves**
H411 : **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Chlorure de didécylidiméthylammonium à 70%

N° CAS : 7173-51-5

N° CE : 230-525-2

Concentration : < 5%

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat3 - H301

Corrosion cutanée - Cat1B - H314

Danger aigu pour le milieu aquatique - Cat1 - H400

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn: R22; C: R34; N: R50

3.1.b Nom chimique : PolyHexaMéthylèneBiguanide à 20%

N° CAS : 91403-50-8

Concentration : 40 - 50 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Lésions oculaires graves- Cat1 - H318

Dangers chronique pour le milieu aquatique - Cat2 - H411

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi: R41; N: R51/53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers soins nécessaires

- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Se rincer la gorge à l'eau potable.
- En cas de contact avec la peau* : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau (si la victime est consciente).
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés* : Tous les agents d'extinction sont utilisables
- Moyens d'extinction inappropriés* : Aucun à notre connaissance

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un équipement usuel de lutte contre l'incendie.
- Utiliser un équipement de protection individuelle, pas d'équipement spécifique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Eviter la formation de brouillard
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur. Eviter le gel (T>6°C)
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polyéthylène, polypropylène, PVC, aciers inox.
Matières non-appropriée: matériaux métalliques (Cu, Fe, Zn, aciers noirs,...).

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Pas de donnée

8.2- Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Eviter les projections
Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques: en PVC ou autre matières plastique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter une vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulations

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Liquide
Couleur : incolore ou vert
Odeur : légère odeur organique.
pH à 20°C (produit pur) : 4.0 - 5.0
Point de congélation/fusion : < 0°C
Point d'ébullition : 102-105°C
Point d'éclair : > 90°C
Taux d'évaporation : Pas de données
Inflammabilité : Pas de données
Propriétés explosives : Pas de données
Pression de vapeur : Pas de données
Densité apparente : 1,010 - 1,020
Masse volumique apparente : Pas de données
Solubilité(s) : Soluble dans l' eau en toutes proportions
Coeff partage: n-octanol/eau : Pas de données

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

- Pas d'information disponible

10.5- Matières incompatibles

- Les produits ioniques

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Pas d'information disponible

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1- Toxicité aiguë

11.1.a- Chlorure de didecyldiméthylammonium:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 = 238 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 = 3342 mg/kg (espèce: lapin)

11.1.b- PolyHexaMéthylèneBiguanide:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2000 mg/kg

==> Mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë

11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.5- Mutagénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

11.6- Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.8- Effet sur le développement

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.11- Autres informations

Pas de donnée

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange

12.1- Toxicité

12.1.a- Chlorure de didecyldiméthylammonium:

Poissons: CL50 = 0,19 mg/L sur 96H (espèce: Pimephales promelas)

Invertébrés aquatiques: CE50 = 0,062 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia magna)

Algues: CE50r = 0,026 mg/L sur 96H (espèce: Pseudodokirchneriella subcapitata)

Bactéries: CE50 = 11 mg/L sur 3H (espèce: boue activée)

Plantes: CE50 = 283 - 1600 mg/Kg sur 14 Jrs

12.1.b- PolyHexaMéthylèneBiguanide:

Poissons: CL50 = 1 - 10 mg/L sur 96H

Mollusques: CE50 = 1 - 10 mg/L sur 48H

Algues: CE50 > 0,1 mg/L sur 72H

==> Mélange est classé toxique pour les organismes aquatiques

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4- Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

13.1- Méthodes d'élimination

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<i>N° ONU</i>	: 3082
<i>Désignation officielle</i>	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VU DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE NSA (PolyHexaMéthylèneBiguanide, Chorure de didecyldiméthylammonium)
<i>Classe de danger</i>	: 9
<i>Groupe d'emballage</i>	: III
<i>Etiquettes</i>	: 9
<i>Code tunnel (ADR)</i>	: E
<i>Dangers pour l'environnement</i>	: Oui
<i>Remarque</i>	: Transport en Quantités Limitées, LQ=5L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<i>N° ICPE</i>	: 1173
<i>N° Synapse</i>	: 199198
<i>N° MEEDDAT</i>	: 12569
<i>Allemagne:</i>	N° Produktnummer : 2004058 Registriernummer : N-28059
<i>Suisse:</i>	AN: CHZB2168

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



DESINFECTANT DE SURFACE

Version précédente: 10/06/2011

Date de révision: 18/10/2011

16 - AUTRES INFORMATIONS :

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3

H301: Toxique en cas d'ingestion

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques

R22: Nocif en cas d'ingestion

R34: Provoque des brûlures

R38: Irritant pour la peau

R41: Risques de lésions oculaires graves

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG

Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.